
Nombre de membres en exercice: 13	Séance du vendredi 13 septembre 2024
Présents : 6	L'an deux mille vingt-quatre et le treize septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 06 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Daniel PAGNIER.
Votants: 10	Sont présents: Daniel PAGNIER, Alain BATUT, Odile TRIMOREAU, Corinne JANAITIS, Jean-Paul LAURENT, Claude LÉGER, Jeanne GRAND Représentés: Nathalie GRAS, Olivier VINCENT, Benjamin LEBRUN, Stéphanie MASSOC Excuses: Gérard LANGILLIER, Isabelle LARRUE Absents: Secrétaire de séance: Alain BATUT

Le procès-verbal du 31 mai est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1- Participation mutuelle.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'obligation pour le 1er janvier 2025, de participer financièrement aux mutuelles des salariés communaux seuls ou accompagnés.

Le pourcentage de la prise en compte par la commune de ce nouveau dispositif sera déterminé à la fin de l'année 2024 au vu des différents montants communiqués. D'ores et déjà, monsieur le Maire demande au conseil de se projeter et d'adhérer à cette obligation.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité pour mettre en œuvre cette nouvelle disposition.

2- Adhésion à l'Association Nationale Pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public -Anateep -.

Monsieur le Maire expose au conseil que cette adhésion permet d'assurer toutes les personnes transportées pendant les temps scolaires quelques soient les projets pédagogiques – Enfants, instituteurs et accompagnants-. Le coût est de 2,40€ par personne pour un maximum de 44, soit un montant total annuel de 105,60€.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

3-Maintenance éclairage public -SDEY-.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'à la suite de la rénovation globale des points lumineux de la commune, il faut arrêter dès maintenant un service après-vente -S.AV- pertinent. Après avoir pris contact avec le S.D.E.Y et au vu de notre installation communale, il serait judicieux d'effectuer trois visites préventives par an, avec une maintenance gratuite de 5 ans sur le matériel remplacé

La fréquence des visites sera la suivante :

– Mi-janvier, fin mars et fin octobre- pour les 152 points lumineux et une visite annuelle pour les sept armoires électriques.

Soit pour le coût de 2350€ selon la répartition suivante :

- points lumineux : 152x3x5€ soit 2280€
- armoires électriques : 7x10€ soit 70€

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

4- Convention piscine SENS.

Monsieur le Maire explique au conseil la convention piscine.

Dix séances sont prévues, le mardi et le vendredi, sur un cycle de cinq semaines pour nos chères têtes blondes de CE2, CM1 et CM2.

Cette année, il est à noter que l'ensemble des CE2 iront à Sens à la différence des années précédentes.

Coût : 83€ par créneau horaire -hors transport.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
 - après avoir échangé sur le sujet,
 - donne son accord
- autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

5- Adhésion de communes au SMAEP : Plessis St Jean, Pailly et Sergines.

Monsieur le Maire expose au conseil le système d'adhésion S.M.A.E.P.

Régulièrement des communes demandent à être rattachées au Syndicat des Travaux d'Adduction d'Eau. Une commission se réunit pour confirmer la possibilité fonctionnelle de cette adhésion (Etat des réseaux, investissements effectués etc.). Sergines, Plessis Saint Jean et Pailly sollicitent cette adhésion qui doit être confirmé par les communes adhérentes.

L'ensemble de l'assistance comprend que cette demande ne peut être refusée car l'adhésion à un syndicat est obligatoire. A charge pour les nouveaux adhérents de remettre leurs réseaux en état.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

6- Contrat bus du midi.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il faut comme chaque année établir un contrat pour le transport du midi pour la cantine de nos écoliers.

Entreprise Car Moreau

coût : 174,70€ , la vacation, supportée à 50% par les communes de Courgenay et Saint-Maurice-aux Riches-Hommes.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
 - après avoir échangé sur le sujet,
 - donne son accord
- autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

7- Participation financière maison de santé Villeneuve et Cerisiers.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il faut comme chaque année se positionner sur la participation financière de la maison de santé de Villeneuve l'Archevêque-Cerisiers.

Suite aux départs des praticiens, ces deux villes ont piloté l'arrivée de nouveaux médecins. Il est demandé depuis aux autres communes volontaires de participer aux charges inhérentes au fonctionnement de l'établissement.

Soit 6€ par habitants, soit 3396€ pour notre commune -identique que 2023-.

Communes participantes :

- Arces-Dilo
- Cérilly
- Coulours
- Courgenay
- La Postolle
- Lailly
- Les Clérimois
- Les Sièges
- Molinons
- Pont-sur-Vanne
- Vaudeurs
- Vaumort
- Villechétive.

Sans remettre en cause ce dispositif nécessaire dans notre désert médical, le conseil veut rester vigilant et impliqué pour que ce dispositif perdure.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
 - après avoir échangé sur le sujet,
 - donne son accord à l'unanimité
- autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

8- Transfert arrêt de bus scolaire -choix abribus et demande de subvention « amende de police ».

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une modification du ramassage scolaire pour le collège et les primaires est effectif depuis la rentrée 2024.

La création d'un nouveau abribus est décidée. Plus central et plus sécurisé, il sera implanté Grande Rue sur le trottoir à proximité de l'actuelle boîte aux lettres.

Les sommes engagées pour le marquage au sol et ce nouveau dispositif est couvert à 30% par des subventions dites « amendes de polices ».

De couleur bleue, disposant d'un banc et d'une poubelle, il sera certainement très apprécié

Des devis seront rapidement demandés. Une dalle est prévue pour rester en confort.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
 - après avoir échangé sur le sujet,
 - donne son accord
- autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

9- Décision modificative suite au vote du budget 2024.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision modificative suite au vote du budget provisoire 2024.

A la réception du budget définitif, les différents compte sont modifiés comme suit :

- compte 001(solde d'exécution section investissement) : 56270,61€
- compte 002 (résultat de fonctionnement reporté):110 403.46€
- compte 73 952(fraction compensatoire de la CVAE) :33.00 €
- compte 61521 (entretien terrains): -33.00€

Monsieur le maire propose,

le conseil municipal délibère,

- et donne son accord à l'unanimité,
- et autorise monsieur le Maire à faire effectuer la dite décision modificative.

10- Centre de loisirs – délibération du nouveau PEDT-CAF-

Madame Claude Léger nous présente le Projet Éducatif De Territoire -P.E.D.T-, renouvellement pour 2025-2027, ainsi qu'un bilan complet du centre de loisirs pour l'été 2024. Après de multiples échanges, toute l'assistance a souligné le travail accompli par l'encadrement et le bon esprit des jeunes participants. Il est à souligner que pour la période estivale une moyenne de 32 enfants par jour a été relevée. La gazette à travers ses documents photos ont fait relais de leurs aventures. L'ambiance entre les différents centres de la CCVPO, Arces, villeneuve l'Archevêque et SaintMaurice-Courgenay était excellente.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de madame Claude Léger
- donne son accord à l'unanimité pour le nouveau PEDT.
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

11- Question diverses.

Afin de remplacer le sapin devant l'église, madame Claude Léger nous a présenté quatre possibilités très intéressantes :

Un Albizia

Un Marronnier Rose

Un arbre de Judée

Un Catalpa commun.

Après quelques échanges, le Catalpa a reçu toutes les approbations.

Par rapport à l'ancien emplacement du sapin, il sera planté de l'autre côté du petit muret.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h45.